

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 29 MARS 2016**

Excusés :

- Monsieur FUMOUX Philippe, pouvoir à Madame CHERVIN Stéphanie
- Monsieur VALERO Cyril, pouvoir à Monsieur Jacques de CHABANNES

Absente :

- Madame DESMARD Céline

Le compte rendu du Conseil Municipal du 29 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

**1/ Recrutement de contrats aidés.**

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le recrutement de 2 agents en Contrat Unique d'Insertion (CUI) pendant 6 mois sur la base de 26H/hebdomadaires, et un agent en contrat d'avenir à temps complet durant un an renouvelable ; ces 3 recrutements seront affectés aux services techniques.

**2/ Remplacements temporaires d'agents.**

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve le recrutement temporaire d'agents non titulaires, destiné à pallier l'absence d'agents en poste, notamment lors de congés maladie.

**3/ Subvention au titre des amendes de police.**

Le programme présenté s'élève : 7 857 € HT et comprend :

- un renforcement de la signalétique routière aux carrefours, notamment par l'achat de nouveaux panneaux de signalisation,
- la réfection du marquage au sol des voies de circulation, des passages piétons, des pistes cyclables et du stationnement,
- l'achat de têtes d'aqueducs et buses, afin de sécuriser un accès.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le dépôt de ce dossier de demande, dont la subvention espérée s'élève à 2 357 €.

**4/ Budget 2016.**

a) Fiscalité locale : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision de ne pas augmenter les taux de fiscalité en 2016.

b) Subventions aux associations : le montant total des subventions aux associations en 2016 s'élève à 25 960,75 € (24 682,26 € en 2015) ; ce montant et la liste des associations concernées sont adoptés par l'assemblée communale, par 20 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme Isabelle PERICHON et Mme Mauricette SAVEY).

c) Tarifs locations de salles : prenant en compte les travaux de réhabilitation qui vont être réalisés prochainement à la salle de la Grenette, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de grille tarifaire soumise pour l'ensemble des salles communales, et applicable au 1er janvier 2017.

d) Budget général 2016 : à l'unanimité, le projet de budget validé par la Commission des Finances, est approuvé ; il s'équilibre à 2 795 000 € en section de fonctionnement, et 2 083 000 € en section d'investissement.

e) Budget annexe assainissement : ce projet de budget s'équilibre à 481 000 € en section de fonctionnement, et 633 000 € en section d'investissement ; il est adopté à l'unanimité.

**5/ Maison de Santé - Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties -**

A l'unanimité, le Conseil exonère de taxe foncière sur les propriétés bâties à 100 % les locaux de la Maison de Santé de Lapalisse, avec effet au 1er janvier 2017.

**6/ Instauration du principe de la redevance réglementée pour chantiers provisoires sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz (R.O.P.D.P.).**

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'instaurer cette redevance pour l'occupation provisoire du domaine public de la commune.

**7/ Eclairage Place Leclerc - Plan de financement -**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avant-projet réalisé par le SDE 03 de modification de l'éclairage public Place Leclerc, et valide le plan de financement de l'opération qui engage une participation communale de 3 922 €, payable en une seule fois sur la cotisation 2017 du Syndicat départemental d'Energie de l'Allier.

**8/ Rue des Bruyères - Classement dans le domaine public -**

L'assemblée communale, à l'unanimité, décide de recourir à la procédure prévue par l'article L318-3 du code de l'urbanisme, pour le transfert d'office dans le domaine public de la commune de la rue des Bruyères jusqu'alors voie privée ; cette procédure prévoit l'organisation préalable d'une enquête publique.

**9/ Questions diverses.**

a) Marché de travaux salle de la Grenette : Monsieur le Maire a tenu à informer le Conseil sur le résultat d'une action en référé lancée auprès du Tribunal Administratif (TA) par un candidat à ce marché de travaux ; le requérant a été débouté de ses demandes d'indemnisation, et la commune a lancé une procédure de négociation pour tous les lots de ce marché, auprès des 3 entreprises arrivées en tête de classement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45 .

Fait à LAPALISSE, le 30 mars 2016

Le Maire,

